Parcours pour accéder à la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le candidat au parcours pour accéder à la VAE doit...

Créer un compte « candidat » sur le portail numérique « vae.gouv.fr », en cliquant sur « Démarrez un parcours VAE » (remplir les informations demandées).

↓

À la réception d'un courriel de confirmation de création, cliquer sur « Démarrer mon parcours » (remplir les informations demandées : diplôme visé, département, choix de la certification, objectifs attendus, expériences à énoncer…).

↓

À l'issue de ces opérations, cliquer sur « Choisir votre organisme d'accompagnement » (architecte d'accompagnement de parcours – AAP) dans la liste proposée, en lien avec le département de domicile du candidat.

CENTRE ETUDES ACTION SOCIALE DE MAYENNE – CÉAS de la Mayenne

↓

Ensuite,
cliquer sur « Envoyez votre candidature ».

Conditions d'accès

- ✓ Créer un compte sur le portail numérique « vae.gouv.fr »

Renseignements

- ✓ France VAE : vea.gouv.fr

L'architecte d'accompagnement de parcours (AAP)...

Reçoit une notification mentionnant les nom et prénom du candidat et ses coordonnées

↓

À l'issue de la réception de la « notification », accompagne à la recherche de financement : France Travail, Compte personnel de formation (avec un reste à charge pour le salarié de 103,20 euros – tarif au 1er janvier 2026), Opco, employeur, fonds propre du candidat, etc.

↓

Si obtention du financement, fixe un premier rendez-vous avec le candidat pour élaborer un diagnostic (dossier de faisabilité)

↓

Se charge d'envoyer le dossier de faisabilité, complété et validé par le candidat, au certificateur (via la plateforme France VAE)

↓

À l'issue de la réception de la « recevabilité », accompagne le candidat jusqu'au passage devant le jury (en suivant le parcours élaboré et mentionné dans le dossier de faisabilité)

↓

Suite aux résultats obtenus, programme un entretien post-jury.

Dossier de faisabilité

- ✓ Informations sur le candidat
- ✓ Synthèse des activités et expériences en lien avec le diplôme visé
- ✓ Synthèse déclarative de la mise en perspective des expériences avec les référentiels d'activités et de compétences
- ✓ Élaboration, avec le candidat, du parcours VAE (accompagnement individuel, accompagnement collectif, prescription formative, immersion professionnelle)
- ✓ Modalités de financement de l'accompagnement
- ✓ Avis de l'AAP pour la faisabilité de la demande
- ✓ Engagement du candidat à suivre le parcours

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale
29 rue de la Rouillère, 53000 Laval – Tél. 02 43 66 94 34 – Mél. secretariat@ceas53.org
Site Internet : www.ceas53.org

SIRET 317 001 386 00034 – APE 9499Z
Association déclarée le 28 juin 1978, parue au *Journal officiel* du 17 et 18 juillet 1978
Déclaration d'activité de la formation professionnelle enregistrée sous le numéro 525 300 099 53 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Mise à jour : 26 janvier 2026